

VOTEZ VITAMINÉ,
VOTEZ CFDT !



DU 7 AU 14
NOVEMBRE
2019
VOTEZ
CFDT

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL | ÉLECTIONS CSE
NOS OBJECTIFS PRIORITAIRES 2019-2023 | PASSEZ À L'ORANGE VITAMINÉE !

Une juste répartition des profits

LE PARTAGE DES GAINS DE L'ENTREPRISE ENTRE LES SALARIÉS ET LES ACTIONNAIRES DOIT ÊTRE REPENSÉ

« La CFDT demande à la direction générale de revoir sa copie ! »

En 2018 le constat est sans équivoque : la direction continue sur sa lancée et privilégie uniquement les actionnaires. Scandaleux et inacceptable pour une entreprise où le taux de départ dépasse les 20% en 2018 !

La CFDT est déjà dans un bras de fer avec la direction sur ce sujet et va persévérer. Il est impensable qu'une entreprise avec un taux de départ aussi élevé ne comprenne pas que la rémunération est LE SUJET N°1.

La fidélisation des salariés passe par leur rémunération. C'est évident, mais actuellement réservé aux seuls directeurs les mieux payés (en 2018 à SSG : en moyenne +4600€/an pour les 10% plus hauts salaires contre +500€/an pour les 10% plus bas) !

La CFDT veut faire changer cette façon de répartir les profits.



« Le partage doit permettre à toutes et tous de récolter les fruits du travail »

En 2018, une égalité entre salariés et actionnaires aurait représenté environ 3000€ par salarié !

La CFDT souhaite engager début 2020 des négociations pour obtenir une juste répartition des profits :



- négocier un accord de participation digne d'un grand groupe,
- négocier un accord d'intéressement pour faire évoluer le calcul de son déclenchement et ainsi augmenter les montants distribués,
- faire pression sur le Conseil d'Administration, par le biais des élus du CSE, en l'alertant systématiquement sur ces disparités comme cela a été fait lors de cette mandature,
- porter nos revendications salariales à l'assemblée des actionnaires,

La CFDT sera présente sur tous les fronts pour obtenir gain de cause pour tout.e.s !

>>>

**VOTEZ VITAMINÉ,
VOTEZ CFDT !**



Cfdt: 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE
PREMIERS GRÂCE À VOUS, ENGAGÉS AVEC VOUS

UN SALAIRE DÉCENT QUI ÉVOLUE

● « Il ne doit plus y avoir aucun.e salarié.e rémunéré.e au minimum Syntec à Sopra Steria »

Evidemment ! La **CFDT** ne peut tolérer qu'il existe encore des salariés payés aux minima Syntec alors qu'en 2018, la moyenne des salaires des 1100 salariés de SSG en I3.2 avoisine les 80k€/an HORS variable !

La **CFDT** portera cette exigence lors des négociations annuelles obligatoires avec comme revendication principale la mise en place d'un accord.

Lors des négociations annuelles sur les rémunérations la **CFDT** portera cette revendication devant la direction pour en finir avec l'idée que les minima Syntec sont normaux ! Ils ne le sont pas !

Au CSE, la **CFDT** luttera pour suivre ces salariés et pour vérifier leurs augmentations afin d'obtenir gain de cause.

« Obtenir que le salaire minimum dans chaque classification soit 10% supérieur au salaire minimal de l'accord de branche »



● « Le coût de la vie évolue : nos salaires doivent évoluer aussi ! »

Quand le prix des produits de tous les jours grimpe régulièrement et quand les prix de vente et les profits augmentent, les salaires doivent eux aussi évoluer ! Et pas que les salaires des directeurs : tous les salaires !

La **CFDT** sera force de proposition pour que la direction mette en place un système de revalorisation des salaires en fonction du coût de la vie.

Lors des négociations annuelles sur les rémunérations, la **CFDT** appuiera cette demande pour faire comprendre à la direction qu'il est primordial de revoir le fonctionnement des augmentations : elle doit mettre en place une augmentation générale liée au coût de la vie.

« Le salaire de chacun.e doit évoluer en fonction du coût de la vie, cela passe, en plus des augmentations individuelles, par la mise en place d'une augmentation générale »



#PrésentePartout #PrésentePourTous

**DU 7 AU 14
NOVEMBRE
2019
VOTEZ
CFDT**